

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

Compte rendu du conseil municipal du 3 février 2022

Etaient présents : JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, MICHEL Jean-Paul, EPAILLY Stéphane, CRETIN Pascal, SEIBERT Ludovic, GRAPPE Bernadette, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu.

Absents excusés : PILLOUD Claude (pouvoir à JEUNET Mélanie)

Absent : DE JACQUELOT Rodolphe.

Secrétaire de séance : JEUNET Mélanie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu précédent

Compte-rendu des commissions

- ONF : Proposition achat Pelissier- Roidor- Destination des coupes- Taxe d'affouage 2022.
- Exploitation 2022 de certaines parcelles communales (Le Prélet- Les Cotalets en partie- etc)
- Point sur les travaux de la salle des fêtes et attribution du marché Plafond- Peinture.
- Modification de la provision de chauffage du restaurant communal.
- Projet de convention avec l'association Les Pitchouns.
- Centre de Gestion : désaffiliation de la CC du Grand Dole
- Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu précédent

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

- ✓ *Site Nordique* : Les ventes de badges sont bonnes cette année et les pistes sont bien préparées. Reste simplement à espérer que la neige sera encore là pour les vacances de février.
- ✓ *Réunion avec l'inspecteur d'académie* à propos de l'évolution des écoles dans la Grandvaux : la projection à terme est d'avoir 4 pôles (dont Chaux-Du-Dombief) à l'échelle de la Grandvallièrre.

3/ Forêt communale- ONF

✓ Les consorts PELISSIER-ROIDOR vendent des propriétés boisées, d'une surface d'environ 3 ha pour 23 000 €. La commission bois, ayant étudié ce dossier, ne souhaite pas l'achat de ce lot au motif qu'il y a d'autres investissements prioritaires. A l'unanimité, moins une abstention (J. DURANTON), le Conseil valide ce refus

✓ Destination des coupes 2022 : Le CM adopte, à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de bois pour cette année, proposé par l'ONF suivant le plan d'aménagement forestier.

✓ Après avoir accepté le devis de 24 € HT par stère de l'entreprise MILLET pour la mise en stère et le transport de l'affouage 2022 et compte-tenu du coût d'exploitation forestière, le Conseil Municipal fixe à 51 €/ stère la taxe d'affouage pour tendre à l'équilibre.

✓ Des appels d'offres concernant le programme de travaux en forêt vont être lancés pour étude par la commission ;

4/ Exploitation 2022 de certaines parcelles communales

Une demande d'exploitation de terrains communaux déjà loués a été faite par le GAEC Morillon et Mme CATY Emmanuelle. Afin de comprendre les enjeux et les obligations de la commune, la commission agriculture a rencontré un expert foncier. Des réponses étant toujours en attente, il est convenu une nouvelle réunion avec l'expert et les exploitants actuels des terrains communaux loués. Le prochain Conseil Municipal statuera définitivement sur cette question.

5/ Point sur les travaux de la salle des fêtes et attribution du marché Plafond- Peinture

La lisière du Bois indique que la livraison des fenêtres ne se fera que fin Mai, date du début des travaux.

La commission a étudié les 2 devis des entreprises CHAUVIN et ZENO-SCHNEIDER concernant le plafond et les murs : c'est celui de ZENO -SCHNEIDER qui est retenu pour un montant de 23 587 € HT, à l'unanimité moins une abstention (EPAILLY Stéphane).

Les autres devis doivent être validés rapidement, tout comme le choix définitif du bois sur certains murs.

6/ Provision pour le chauffage au restaurant communal 5, 10 ou 20 sens

La société FEDE / COCRIA demande à ajuster la provision mensuelle versée pour le chauffage au bois décheté. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et la fixe à 110 €/mois (contre 90 actuellement) à compter du 1^{er} mars 2022.

7/ Convention avec l'association les Pitchouns du Dombief

Lors du Conseil précédent, il avait été décidé d'établir une convention avec l'association Les Pitchouns afin de clarifier la participation financière de la commune notamment.

Celle-ci reste fixée à 13000 € annuel maximum.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou la 1^{ère} adjointe à signer cette convention avec la nouvelle présidente des Pitchouns, Mme Stéphanie GARCIA.

8/ CDG 39 : désaffiliation de la CC du Grand Dole

Cette procédure d'avis étant obligatoire, le conseil donne un avis favorable à la désaffiliation de la CC du Grand Dole, qui quittera le CDG 39 au 1^{er} janvier 2023, ses effectifs étant supérieurs à 350 agents, seuil limité d'affiliation.

8/ Questions diverses

- ✓ **Radars pédagogiques** : les résultats des 2 tests étant connus, il est décidé de les travailler en commission, prévue le jeudi 10 février à 20 heures.
- ✓ **Courrier de M. CHARMOILLE François** : celui-ci sollicite le déplacement du container à verre et du bac de cendres situé en Bas de ville, à cause des nuisances sonores. Il est demandé d'engager une réflexion globale sur les Moloks dans le village. Une commission aura lieu début mars.
- ✓ **Courrier EPAILLY Didier** : demandant l'autorisation d'installer un Food Truck de vente à emporter tous les jours sur le parking du pic de l'Aigle d'avril à octobre. Le Conseil rappelle d'abord que le mardi, c'est Bretzel Bertrand qui travaille sur ce site (autorisation valable jusqu'en octobre 2022). Pour certains, cette autorisation peut être donnée au motif de la libre concurrence. Pour d'autres, il convient d'encadrer plus strictement pour sauvegarder à la fois les commerçants du village (restaurants notamment) et le site naturel du Pic de l'Aigle. Un conseiller est contre les Food trucks sans concertation avec les restaurateurs. Après débat, il est décidé d'autoriser M EPAILLY à travailler un jour par semaine au Pic de l'Aigle (7 voix pour 1 seul jour, 6 pour 6 jours hebdomadaires : BOUILLET, MICHEL, SEIBERT, ARROYO, CRETIN, EPAILLY).
Le Conseil Municipal accepte la location du garage sis 7 grande rue à M EPAILLY Didier, fixant le loyer à 40 € par mois.
- ✓ **Courrier ATIL Gaël** : sollicitant la location d'un local professionnel au 5 rue du Stade pour y exercer l'activité de réparation automobile. Il est rappelé que si la société PNEU DSICOUNT a cessé son activité le 1^{er} janvier 2022, elle reste titulaire d'un bail commercial pour ces locaux et qu'elle souhaite les conserver. Ce local n'est par conséquent pas disponible.
- ✓ **Courrier Entre Parenthèses** : Certaines fenêtres de la bibliothèque laissent passer beaucoup d'air. Dans l'attente de travaux plus conséquents, celles-ci seront fermées définitivement et isolation précaire mise en place. Il est également acté que le ménage sera effectué une fois par trimestre par un agent communal.
- ✓ **Vente de terrains** : les plans de bornages ayant été reçu, le Conseil Municipal valide la vente des parcelles :
 - ZH 72 et B 1305, d'une surface de 689 m² à 10 €, soit 6 890 € à M et Mme Jean-Paul CRETIN
 - B 1304 de 694 m² à 10 €, soit 6 940 € à M et Mme CHEVALIER François.
 - Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de réservation de Mme Nelly PROTON de la parcelle communale ZE 264 de 983 m³ au prix de 30 000 €. Après débat, le CM accepte cette réservation et autorise la signature d'une promesse de vente valable 3 mois.

- ✓ **Courrier VUILLET Christine** : alertant la commune sur la divagation des chiens et de certains qui peuvent devenir dangereux et mordre (c'est le cas pour elle). Le Conseil regrette qu'elle n'ait pas souhaité porter plainte et encourage les habitants à le faire quand il y a morsure. Le propriétaire du chien sera rencontré et la gendarmerie prévenue.
- ✓ Il est demandé pourquoi le panneau plan des pistes sur le chalet R JACQUEMET a été retiré : celui-ci n'était plus à jour et ce point n'est plus un départ de pistes.
- ✓ Des frênes secs au bord du lac d'Ilay doivent être exploités car les branches commencent à casser.
- ✓ Le syndicat de gestion du Lac d'Ilay et la fédération de la pêche souhaite que l'embarcadère situé le long de la RD 75 soit aménagé pour être plus sécurisé. Les éléments (coût, autorisations) doivent être approfondis avant toute décision.

Le prochain Conseil est prévu le 10 mars 2022.

La séance est levée à 23 heures.